

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 27 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott (arrivée 18h25) Bignonneau, Chagnaud, Ducret, Hurmic, Favroul, Castet, Castaing
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer

Absent excusé: Mme Lacrouts

Procuration : Mme Lacrouts à M. Reynaud

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est approuvé à **13 voix pour** des membres présents.

Mme Annie Castaing est intronisée par M le Maire, elle vient remplacer M Boussier démissionnaire. Nous lui souhaitons la bienvenue.

1 – Présentation du PADD par le bureau d'étude

M. Sironi du Cabinet d'étude Verdi nous présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'établissement du PLU.

M. le Maire informe l'assemblée que la compétence Urbanisme est transférée à la CDC au 1^{er} janvier 2017 qui en a promu Lucie Henriot responsable.

Le PADD s'inscrit dans le contexte législatif (Loi Alur) des dispositions générales (art. L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme). Il devra définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et viendra nourrir le PLU. Dans ce cadre, M le Maire nous propose de réfléchir et définir un pourcentage de croissance pour la commune, obligation inscrite dans le PLU et donnée à toute commune qui déciderait de consommer des terrains agricoles. Lors de la réunion du 13 janvier 2017, des zones ont été identifiées et retenues par les élus pour autoriser des constructions : une zone en entrée Sud de Bourg sur la D10 et une seconde dans le prolongement des Pins Francs, sur une parcelle de vignes. M le Maire nous informe que cette dernière extension devrait être refusée, la Chambre d'Agriculture ayant fait part de son opposition lors de la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA). Les logements vacants qui seraient réhabilités n'entrent pas dans ce pourcentage de croissance défini.

2- Validation de l'APS salle polyvalente

A la suite des dernières réunions de travail proposées aux élus sur les trois derniers mois concernant l'avant projet de construction de la salle avec le cabinet d'architecte désigné AARON POOLE ARCHITECTE DPLG et des modifications déjà apportées, M le Maire demande la validation de l'avant projet sommaire présenté dans les documents transmis en préalable du Conseil aux élus, il précise que cette validation est bien celle d'un avant projet auquel pourront être apportées de nouvelles modifications. M. le Maire précise que le premier plan arrêté représente un rectangle avec une série de salles périphériques : cuisine, vestiaire, bar, local technique, wc et de rangement, des ouvertures permettraient au maximum d'utiliser l'éclairage naturel, Mmes Castet et Chagnaud ajoutent que l'aménagement intérieur n'est pas tout à fait arrêté.

M Marais souhaiterait une présentation du projet par l'architecte, M le Maire lui répond que tous les élus ont été invités dès le début de la procédure. L'architecte viendra rencontrer les élus et le projet sera présenté en réunion publique.

Mme Hurmic demande ce que représentent les plaques sur la toiture sur la photo présentée, M le Maire répond que ce sont des membranes photovoltaïques présentées en option dans l'APS. Mme Hurmic s'interroge sur la taille de la cuisine de 14m² qu'elle trouve plutôt petite. Mme Castet précise que la demande de subvention DETR est conditionnée par la présentation d'un dossier avant le 31 janvier 2017 mais que des améliorations seront apportées suite aux remarques des membres de la commission.

L'appel d'offres sera lancé à l'été si toutes les phases préalables et notamment de désamiantage sont achevées. 50 000 € ont été budgétés pour le désamiantage et un devis a été signé par M le Maire pour évaluer l'importance de l'amiante dans le bâtiment.

Mme Hurmic s'interroge sur la surface disponible à l'avant de la salle par rapport au plan présenté et à la question des parkings. M. le Maire rappelle que l'aménagement extérieur n'est pas arrêté non plus, des parkings sont bien sûr prévus et un paysagiste fera une proposition de végétalisation.

Mme Scott s'étonne de ne pas voir deux projets architecturaux présentés. M le Maire lui répond sur ce point que l'alternative était un simple rectangle pour une construction plus classique.

M le Maire demande le vote de l'APS

- vote : 12 pour, 3 contres (M Marais, Mme Hurmic, Mme Favroul)

M le Maire demande le vote d'une première subvention DETR à hauteur de 175 000 €.

- vote : 12 pour, 2 contres (M Marais, Mme Hurmic), 1 abstention : Mme Favroul

3- Demande de réserve parlementaire

M le Maire a sollicité Mme Martine Faure dans le cadre de la réserve parlementaire pour le remplacement des dernières huisseries de la salle Escandes à hauteur de 2 000 €.

- vote : 15 pour

4 – Ouverture des crédits budgétaires (investissements) 2017

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser comme chaque année à engager des dépenses dans la limite du quart du budget communal avant le vote du budget au 15 avril 2017.

- vote : 15 pour

5- Marché SDEEG électricité

M Hougas nous explique que le marché actuel d'achat d'énergie électrique s'arrête au 31/12/2017. Le SDEEG s'occupe de regrouper l'ensemble des besoins en énergie électrique afin de créer un groupement d'achat. L'intérêt est d'obtenir de meilleurs prix du fait du regroupement de 1600 membres (communes, hôpitaux, EHPAD, EPCI, etc.). Ce nouveau marché au 1^{er} janvier 2018 est ouvert à la Nouvelle Aquitaine. M Hougas indique que nous utilisons 100 % d'électricité verte produite par de l'éolienne ou de l'hydraulique. M Corcket précise que notre choix d'énergie verte stimule les investissements dans ce domaine.

M le Maire nous demande de voter la délibération « Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies ».

- vote : 15 pour

6- Demande de subvention voyage scolaire

Mmes Marie Marchive et Pauline Aimé ont travaillé sur un projet de voyage dans le Massif Central pour les enfants classes de CE et CM du 5 au 8 avril prochains. Ce projet éducatif les conduira notamment à Vulcania. L'école contribue au financement du voyage par : la vente de plateaux réalisés avec les dessins des enfants, les photos de classe ou un loto qui aura lieu le 17 mars. Ce projet concerne 47 élèves des deux classes avec enseignants et parents accompagnateurs.

Budget total : 6 240 €

Les Anciens Combattants apportent leur concours pour 500€, la Coopérative scolaire pour 1875 €, les familles : 45 €/enfant soit 2115 €, reste la somme de 1750 € correspondant au budget transport qui est soumis au vote du Conseil Municipal.

Sur une question de Mme Castet, Mme Bignonneau précise que ce budget est exceptionnel et non inscrit annuellement mais que si l'école souhaite faire des classes de découverte régulièrement (pas nécessairement tous les ans mais tous les 2 ans par exemple) peut être que la mairie pourrait envisager d'inscrire cette dépense au budget.

Mme Hurmic demande si le CCAS peut aider financièrement, M le Maire indique que le CCAS peut intervenir pour des familles en grande difficulté et repérées par les enseignants.

Mme Bignonneau propose de faire appel au PEP 33, pupilles de l'enseignement pouvant aider pour un montant s'élevant quasiment à la totalité de la somme demandée par l'école et ce pour les familles qui ont besoin d'aide financière.

- vote : 15 pour

7- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

M le Maire indique qu'en raison du changement de communauté de communes, nous devons proposer un titulaire et un suppléant à cette commission qui concerne les locaux commerciaux. M Hougas se présente en qualité de titulaire et M Reynaud en qualité de suppléant.

- vote : 15 pour

8- Motion anti traité CETA

Comme lors de la dernière délibération du 30 janvier 2015 déclarant la commune hors Tafta, Mme Bignonneau a sollicité M le Maire pour le vote de cette motion en rapport avec les droits de douanes qui disparaissent dans les échanges commerciaux et l'agriculture avec le Canada. Elle argumente sa demande en soulignant que les citoyens ne sont pas consultés et qu'il n'y a pas de véritable débat mais aussi que les dossiers sont difficilement accessibles aux élus. M Corcket

ajoute que ces nouveaux traités commerciaux s'ingèrent dans les droits sociaux et environnementaux qui sont d'habitude gérés par les parlements nationaux. Mme Bigonneau émet une réserve quant à des amendements qui ne seraient pas légaux et votés dans l'urgence. M Corcket précise que le droit commercial deviendrait supérieur au droit législatif démocratique par l'entremise des tribunaux d'arbitrage favorables aux entreprises privées, il évoque les territoires indiquant leur opposition au Tafta notamment par un panneau à l'entrée du village pour la somme de 17 €.

M le Maire synthétise la demande faite au conseil sur l'arrêt des négociations objet de cet accord.

- vote : 13 pour, 2 abstentions (M Marais, Mme Favroul)

8- Informations et questions diverses

Dissolution CDC du Vallon d'Artolie

M le Maire informe l'assemblée que malgré l'ensemble des délibérations de huit communes sur neuf composant la CDC du Vallon de l'Artolie, au 31 décembre 2016, celle-ci n'a pas été dissoute. La Commune de Langoiran et son maire M Boras n'a pas pris de délibération. En théorie des négociations peuvent s'exercer au cours des six mois à venir, si aucun accord n'est trouvé à l'issue le Préfet devrait trancher et nommer un liquidateur pour cette dissolution. Une première réunion en préfecture en décembre a été ignorée par M Boras qui en a demandé une en janvier à laquelle les autres maires se sont opposés par une lettre argumentée cherchant à ramener M Boras à plus de raison. M Boras réclame qu'on lui donne le Café de la Liberté lui permettant de récupérer 400 000 € pour le revendre en compensation de travaux qui n'auraient pas été réalisés sur sa commune. Deux communes soit Rions, soit Langoiran pourraient interpellier le Préfet pour un règlement plus rapide de la situation, dans le cas contraire, le Préfet déciderait en dernier ressort, c'est un dépouillement de la Cdc de Podensac précise Mme Scott. Cependant, si le Préfet décidait de donner raison à M. Boras, il pourrait y avoir une négociation ou une soulte donnée. Mmes Castet et Hurmic évoquent l'équité des comptes à examiner dans ce cas en terme de transfert de charges sociales pour les salaires donnés aux employés municipaux de la Commune de Langoiran transférés à la CDC. Mme Scott répond que que la dissolution concerne seulement les actifs et les passifs et non les services et que les comptes concernant Langoiran ont été figés à 2003 sans réévaluation, cette dernière en entrant dans la cdc du Vallon d'Artolie ayant d'ailleurs transféré 12 postes, l'action enfance et les salariés concernés. Mme Castet suggère pour alimenter la discussion auprès du Préfet de chiffrer le montant des salaires bruts. Mme Hurmic est en accord avec ce raisonnement.

M le Maire ajoute qu'il est également question de la répartition des matériels, tracteur et remorque pour Paillet pour laquelle M Bernard, Maire de Rions s'oppose.

Cdc de Podensac, des Côteaux de Garonne, de Lestiac sur Garonne, de Paillet et de Rions

Le 21 janvier ont eu lieu les élections de la nouvelle CDC avec M Mateille en qualité de Président et 12 vice-présidents, 8 pour le podensacais, 3 pour les Côteaux de Garonne et M le Maire à la Culture et Vie associative.

Opération Cocon 33

M Corcket et M Hougas étaient aux Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux le 26 janvier, organisées par la région et le département. Cocon 33 est une opération de mutualisation des besoins en terme d'isolation des combles perdus et de réduction des pertes énergétiques, et ceci au niveau du département. Une représentante de Cocon 63 pour le Puy de Dôme a exposé ses bons résultats en la matière. Le Conseil départemental s'occuperait de l'administratif, de la coordination de dossiers, recherche de subventions, gestion des crédits, marchés et devis. Première phase : se déclarer intéressés ou pas par leur démarche, dans ce cas

donner un nombre de bâtiments avec leur surface. Deuxième phase, le Conseil départemental avec l'Alec travaillent sur un devis global à partir des surfaces déclarées et font un retour aux communes. Troisième et dernière phase la commune s'engage ou non à faire les travaux. Décision devra être prise au second trimestre 2017, soit à l'automne. Pourraient être concernées dans le devis la mairie, la salle de classe de MS/GS d'Alexiane Chaussié, la salle informatique et les salles de classe mitoyennes des grands pour l'isolation des toitures précise M Schaeffer. Il est attendu entre 20 % et 30 % d'économie d'énergie selon les données de l'Alec précise M Hougas. Cette opération est subventionnée précise M Schaeffer et nous ne serions pas obligés de nous engager sur la totalité des bâtiments. Le conseil départemental avec leur cabinet d'ingénierie pourrait nous aider et monter le marché public, pour une adhésion autour de 80 € à l'année.

PPRMT

Plan de prévention des risques naturels, la DDTM et son bureau d'étude organise lundi 30 janvier à 18h30 une réunion publique à Tabanac .

Comité des fêtes de Paillet

M le Maire annonce que la commune bénéficie d'un renouveau du Comité des fêtes.

Chandel'Art

Ce vernissage artistique et gourmand organisé par le CAC se déroulera le 4 février à partir de 15h30 à la bibliothèque de Paillet. Il est question d'une exposition de quilling, photos, poteries, peintures, productions d'écrits et autres dessins d'écoliers dans le thème de l'art.

Repas des anciens

M le Maire a souhaité cette année encore réunir nos aînés de plus de 65 ans autour d'un repas de fête dimanche 5 février, concocté par le Café de la Liberté et animé par Eric Nadeau, chanteur transformiste. A partir de 12h à la salle du Foyer Rural.

Assainissement

L'assainissement concernant le Hameau du Château n'est pas pris en compte par le Syndicat des Eaux hormis des interventions. Nous a été demandé de faire les travaux et de les contrôler. A la suite de l'acceptation du devis en novembre, les opérations d'état des lieux débuteraient le 7 et 8 février, les usagers du secteur concerné seront avertis des coupures d'eau possibles.

Affaissement mur près de l'église

Nous constatons un affaissement du mur du parking devant l'église, problème de tassement précise M Schaeffer. Après plusieurs relances auprès des entreprises concernées, M Schaeffer indique qu'un rendez-vous est prévu courant de semaine prochaine pour fixer les travaux à prévoir.

Suite des accidents sur trottoirs du centre bourg

Les poteaux rouges sont à remplacer devant la coiffeuse et le commerce de M Mazurie, Les expertises des assurances sont en cours mais ont donné rendez-vous à M Schaeffer le 8 février à 14h.

Travaux de voirie

Devant chez M Mazurie, le tuyau sera débouché par hydrocureur dans les jours qui viennent. Mme Castet précise que la réception n'est pas encore faite, donc il reste encore des points à traiter.

Nom de l'école publique

Mme Bignonneau souhaite savoir si le nom de l'école a été arrêté, M Corcket précise que la commission qui s'est réunie n'a pas souhaité faire de choix pour le moment elle s'en remet au Conseil Municipal. M le Maire nous soumettra le vote lors du prochain Conseil Municipal. 25

propositions de noms de personnages vivants, décédés, les lieux géographiques et autres. 4 noms émergent : 8 voix pour l'école de l'Artolie ou l'école publique de l'Artolie ; Francis Hallé (botaniste) pour son rapport à la nature ; deux autres noms littéraire et artistique : Stéphane Hessel et Jules Ferry. Nous sommes dans l'attente d'une argumentation plus complète.

Coupures de courant

Après beaucoup de désagréments pour les habitants du bourg et notamment rue Pitaut, route de Targon et hameau de Fontange, le matériel défectueux a été remplacé.

M le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h20.